Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261109-DELIB2026_78-DE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

******

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Nombre de Conseillers en exercice : **33**
Nombre de présent(s) : 29
Nombre d'absent(s) : 2
Quorum : **17**
Nombre de pouvoir(s) : 2
Nombre de votants : 31

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

OBJET : 2026-78 Nomination du secrétaire de séance.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	Mme BAROINI
M. THIBAUDAT	M. PERNIN
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. HUBERT	Mme PAROU
Mme BELLIZIO	M. LAFRAYHI
M. GBEDAHOU	M. MONGAS
Mme BUREAU	M. REGNIER
M. PIVAIN	Mme BALLA
Mme PARAYRE	M. MABOUSSOU
Mme GAMBONI	M. ASSAM
Mme BERANGER	M. POULET
Mme BOIS	Mme VIEIRA
M. LENORMAND	Mme DAHOU
M. CHAILLOU	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme HAMEAU a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, M. FREDI a donné pouvoir à Mme DESNOUES.

ABSENTS : M. PAOLI, M. HUYGHUES DES ETAGES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret)

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261109-DELIB2026_78-DE

2026-78 Nomination du secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire.s des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Mme Véronique DESNOUES secrétaire de séance.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret) **Fabien RIVIERE DA SILVA** **Maire de Saint Jean de la Ruelle** **Vice-président d'Orléans Métropole**	**Véronique DESNOUES** **Secrétaire de séance**

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr